

Date de convocation : 29 janvier 2024 Conseillers en exercice : 23 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 23

Présents : Éric Le Bour, Jean-Luc Moisan, Catherine Gourmelon, François Roué, Laurence Méar, Nicolas Bodennec, Christine Le Ster, Gérard Péron, Joël Suchocka, Goulven Pengam, Denis Saout, Florent Cardinal, Claudie Péron, Morgan Azou, Florence Bihan, Maïwenn Morvan, Monique Le Duff, André Creff, Yvon Ropars, Marie-France Ropars.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean Didou à Gérard Péron, Magalie Kersauzon à Claudie Péron, Yves Jézéquel à Yvon Ropars.

Président de séance : Éric Le Bour

Secrétaire de séance : Marie-France Ropars

Délibération n° D.19.2024

Haut-Léon Communauté –

Convention pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec secteurs d'intervention renforcée

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

1/ Que dans le cadre de cette OPAH, il proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention qui lie les 6 Communes concernées par les secteurs d'intervention renforcée portant tout particulièrement sur les modalités d'exercice de l'OPAH et l'engagement des communes à financer certains dossiers.

2/ Que le montant annuel estimatif pour la commune de Plouescat est de 6 000 €.

Le Maire entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la convention qui lie les 6 communes du territoire concernées par les secteurs d'intervention renforcée,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise le Maire à signer la convention pour l'OPAH avec secteurs d'intervention renforcée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance
Marie-France Ropars



Le Maire
Éric Le Bour



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site internet de la Ville le.....09.02.2024